



# a chronique **Ovine**

Semaine 12 du 24 mars 2023

---

## Des dérobées à pâturer cet été



Semés en mai-juin, le colza et le sorgho fourragers sont des valeurs sûres à pâturer, sous réserve de conditions climatiques favorables. Le teff grass, le moha et le millet peuvent également être semés même, si les références concernant leur pâturage sont peu nombreuses.

Le pâturage du colza fourrager est adapté à toutes les catégories d'animaux. Sa valeur alimentaire est élevée et stable, et l'apport d'aliment concentré n'est pas nécessaire. La plante est pâturée sans transition alimentaire. Avec de bonnes conditions

météorologiques, elle mesure au moins 30 cm de hauteur, soit un rendement de 2 à 3 tonnes de matière sèche par ha. Sans apport de concentré, 20 à 25 agneaux par ha peuvent être finis exclusivement avec du colza. Pour des brebis en lutte, compter 30 brebis par ha pendant un mois.

### Sorgho fourrager : pour les animaux à faibles besoins

Les sorghos multicoupes sont à privilégier pour le pâturage. L'association avec des légumineuses présente peu d'intérêt en raison du développement rapide des sorghos qui leur laisse peu de lumière. Compte tenu de sa valeur en protéines qui diminue rapidement, le pâturage du sorgho est adapté à des animaux avec des besoins faibles et modérés : brebis vides, en lutte, début et milieu de gestation. Enfin, il est conseillé d'attendre 60 cm de hauteur pour introduire les animaux sur la parcelle. En effet, les sorghos fourragers peuvent être toxiques car ils libèrent de l'acide cyanhydrique en se dégradant dans le rumen.

Pour en savoir plus, une fiche technique CIIRPO est à votre disposition sur [ciirpo/idele.fr](http://ciirpo/idele.fr) : « des fourrages à pâturer en été : sorgho, millet, moha, teff-grass ».

*Photo semaine 12-23 : deux mois minimum après sa levée, le colza est prêt à être pâturé*  
CP : CIIRPO

*Les activités du CIIRPO sont financées par l'Union Européenne et les Conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Région Centre-Val de Loire*

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/CIIRPO)